

LES MODELES SPATIAUX DE DEVELOPPEMENT : LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES

-La mondialisation, à un impact sur les territoires. Elle ne les « supprime » pas, elle les reconfigure.

→ Du mondial au régional, toutes les échelles sont concernées et les dynamiques qu'elles connaissent se transforment.

→ Deux processus spatiaux résultent de cette mondialisation : la métropolisation et la littoralisation

Pb : Assailli de toutes parts - pouvoir des transnationales, frontières de plus en plus poreuses - l'Etat est-il encore un territoire de pertinence alors que s'affirment les regroupements supranationaux, les régions et le milieu local ?

Le couple « centre-périphérie » s'estompera-t-il au profit d'une nouvelle organisation moins inégalitaire et hiérarchisée ?

I. Du mondial au local, de nouvelles dynamiques spatiales

Cf. MANZAGOL Claude. *La mondialisation*, Armand Colin 2003 .

La société internationale est un système, à savoir un ensemble d'éléments placés dans des rapports d'interaction réciproque.

Dans ce système, le facteur spatial est essentiel. Celui-ci est d'abord une question d'échelles. L'interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie est une démarche fondamentale : il existe des systèmes de taille différentes et les espaces sont « emboîtés », du micro local au « système monde ».

La mondialisation et la mise en réseaux (cours précédent) a induit de nouveaux modes de fonctionnement territorial et vice versa.

a. L'échelle mondiale, entre globalisation et régionalisation

-La logique des alliances régionales :

.L'acteur principal : OMC (ex. GATT) : a enregistré depuis sa création en 1947, 110 accords

d'association économique ; la plupart n'impliquaient que deux membres et un grand nombre sont intervenus entre 1990 et 1994, conséquences de la décomposition de l'URSS.

.Objectifs du GATT : la constitution d'un marché élargi et protégé.

.Grande variété d'accords :

L'association de coopération économique (ex de l'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique fondée en 1948 pour mettre en place le plan Marshall) : c'est un cadre pour favoriser les négociations, les accords, un esprit d'ouverture) ;

la Zone de libre-échange : créée à la suite d'un accord d'abaissement progressif des droits de douane entre des partenaires qui restent maîtres de leurs politiques commerciales : c'est le cas de l'ALENA ;

L'Union douanière: instaure entre une association entre des Etats qui souscrivent un contrat de libre-échange et adoptent à l'égard du reste du monde un tarif extérieur commun ; le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay rejoints comme associés par la Bolivie et le Chili) et le Pacte Andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Venezuela, Pérou) en sont les meilleurs exemples ;

Le marché commun : est une union douanière qui n'est pas limitée aux marchandises et comprend aussi la libre circulation des capitaux et des hommes (la CEE en est le type le Plus achevé) ;

L'union politique est la forme ultime de l'intégration : le Zollverein, union douanière entre les Etats allemands (1836), a ouvert la voie à la réalisation de l'unité allemande (1871).

- Les logiques géographiques restent essentielles :

Contrairement à l'idée qui voudrait que la mondialisation soit « globalisante », la distance, la proximité, jouent un rôle majeur.

→ Il y a donc deux logiques paradoxales : d'une part, la globalisation et l'intégration des économies planétaires, et, d'autre part, une logique régionale qui associe des États de la même zone géographique.

-On retrouve la Triade dans cette nouvelle organisation planétaire ; c'est en effet autour des trois pôles dominants (États-Unis, Europe, Japon) que s'ordonnent ces zones économiques de libre-échange (vision à nuancer aujourd'hui avec le développement de puissances nouvelles comme l'Inde, la Chine, les dragons d'Asie complique).

-Ces accords régionaux favorisent une intégration à l'intérieur d'une zone géographique. La Triade domine les marchés mondiaux par sa puissance, et les pays de la périphérie tentent de se faire admettre dans ces « clubs » privilégiés. Autour de ces pôles majeurs viennent s'agréger des États qui voudraient s'intégrer à ces foyers dynamiques.

Face à ces regroupements, des zones moins favorisées apparaissent : l'Afrique noire offre peu de véritables unions même si elle possède des organismes officiels aux noms impressionnants, comme le CEEAC (Afrique Centrale) ou la CEDEAO, Communauté de l'Afrique de l'Ouest. En Méditerranée et au Moyen-Orient, où se multiplient les crises, de l'Algérie à Israël, de la Libye (sous embargo) à l'Iran, il n'existe pas encore d'ébauche d'un véritable regroupement régional

→ Au final , un certain nombre de « régions planétaires » apparaissent.

Fig.1. Les différents types d'association dans les Suds (carte en parallèle)

NOMS	DATE	TYPES	REGIONS
ASEAN (Association des Nations du Sud Est Asiatique)	1967	Zone de libre échange (depuis 2002)	Asie du Sud-Est. 12 Etats
APEC (coopération économique de l'Asie Pacifique)	1989	Coopération économique pour la croissance économique	21 pays dans toute la zone pacifique
SAARC (Association sud-asiatique de coopération régionale)	1983	Assoc. de coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, la science et les technologies...	8 (pays limitrophes de l'Inde : Bangladesh, Pakistan, Népal, Maldives...)
CEI (Communauté des Etats indépendants)	1991	Coopération économique et politique	12 Etats
UE	1957	Intégration économique, politique et sociale	27 dont 10 PECO
UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale) aujourd'hui CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale)	1983	Zone de libre échange	6 Etats d'Afrique centrale (Congo, Cameroun...)
SADC (Communauté de développement d'Afrique australe)	1992	Coopération économique	15 Etats d'Afrique australe : Afrique du Sud, Lesotho, Maurice...)
CEDEO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest)	1975	Coopération économique et maintien de la paix	15 Etats d'Afrique de l'ouest (Niger, Mali, Bénin...)
UMA (Union du Maghreb Arabe)	1989	Coopération économique	5 pays (Algérie, Libye...)
ALENA (Accord de libre échange nord-américain)	1994	Zone de libre échange	Etats-Unis, Canada, Mexique
MERCOSUR (Marché commun du sud de l'Amérique)	1991	Zone de libre échange	5 Etats d'Amérique du Sud
MCCA (marché commun centraméricain)	1960	Coopération économique	5 Etats d'Amérique centrale (Costa Rica, Salvador...)
Communauté Andine	1969	Coopération économique	4 Etats : Bolivie, Equateur, Pérou, Colombie
CARICOM (Communauté caribéenne)	1973	Coopération économique	15 Etats (Bahamas, Barbade, Haïti...)
ZLEA (zone de libre-échange des Amériques)	Projet	Zone de libre échange qui pourrait succéder à l'ALENA. Ce projet est fortement poussé par les Etats-Unis.	34 pays soit toute l'Amérique sauf Cuba

Un régionalisme ouvert : l'ASEAN

L'Association des nations du Sud-Est asiatique a vu le jour en 1967 : elle regroupait à l'origine l'Indonésie, Brunei, la Malaisie, Singapour les Philippines et la Thaïlande. L'ont rejointe plus récemment le Vietnam, le Laos et le Cambodge.

L'ASEAN ne constitue pas une zone de libre-échange ; c'est à l'origine une aire de coopération en matière de sécurité et d'économie qui s'était donné pour but d'abaisser les droits de douane. On peut y voir d'abord la zone d'influence du Japon ce qui en fait une aire d'échanges privilégiés, mais nullement exclusifs (forts liens avec l'Amérique du Nord)

Un difficile approfondissement : la formalisation de l'association économique n'a guère progressé ; c'est d'abord une question de traditions, peu favorables à ces pratiques. En outre,

les frontières demeurent fragiles (Indonésie), les crises politiques assez fréquentes. Les nationalismes concurrentiels des puissants voisins (Chine, Inde) ni sont guère propices et les gros partenaires (Chine, Japon) ont préféré les ententes bilatérales. La crise asiatique a montré le peu d'influence de l'ANSEA dans la recherche d'un règlement.

b. Les Etats, entre dépossession territoriales et réaffirmation

Depuis la fin des années 1980, la place de l'État change radicalement, sous l'effet de la mondialisation. Les Etats des pays du Sud, encore plus que ceux du Nord, perdent une partie de leur pouvoir : pouvoir d'intervention et de gestion des territoires.

-L'État est une question centrale pour le développement des pays du Sud. Dans la logique actuelle du néo-actuelle du néo-libéralisme, l'ennemi c'est l'État et l'on ne compte plus par exemple en Amérique latine, les privatisations, les dérégulations, les politiques d'austérité. Dans certaines sociétés, les crises profondes proviennent par contre du peu de consistance de l'Etat, héritage artificiel du colonialisme et non-adapté aux données réelles (Monde arabe). Monopolisé par des élites coupées de leurs populations, l'État n'est qu'une caricature de lui-même et dans certains cas s'autodétruit (Somalie). Par ailleurs, malgré les théories économiques prédominantes, les formes les plus spectaculaires de croissance économique sont conditionnées par un État fort (Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie).

Quant à la légitimité de l'État, elle peut avoir d'autres bases que celles définies a priori par les puissances occidentales (Cuba). Les alternatives proposées vont dans le sens d'un État démocratique, capable d'intervenir sur les mécanismes économiques et d'orienter un développement national.

-Des États en crise : l'exemple de l'Afrique

Dans bien des cas, les États indépendants ont fondé leur politique sur le maintien des cadres coloniaux sur le plan de l'administration territoriale et sur le plan économique. L'organisation territoriale est demeurée fondée sur des systèmes centre - périphérie, héritiers des spatialités coloniales privilégiant les régions développées par les Européens, dans le cadre d'une économie de rente. Les autres parties du territoire sont souvent apparues comme des périphéries délaissées, abandonnées par les pouvoirs publics. L'organisation des réseaux de communication, fondée sur de simples axes reliant la capitale aux régions productrices de matières premières ou de cultures d'exportation, s'est opposée à l'unification des États. De même, les États indépendants se sont souvent montrés incapables d'encadrer les grands projets de développement, de l'aide et des financements internationaux. Enfin, ils se sont souvent comportés comme des prédateurs, peu soucieux de redistribuer les profits de l'économie de rente à l'ensemble de la communauté nationale. Cette attitude s'est accompagnée de la mise en place de régimes autoritaires, corrompus, accaparant le pouvoir au profit d'une minorité. Cette situation pose évidemment la question du nécessaire progrès de la démocratie en Afrique, indispensable à la construction d'une véritable identité nationale commune. La faillite des États, l'absence de démocratie sont des éléments décisifs des crises actuelles et jouent un rôle beaucoup plus important que l'héritage du découpage colonial. C'est finalement moins la question de "l'État importé" qui est en cause que sa faillite.

Depuis les indépendances les États africains ont, par ailleurs, été confrontés à des interventions extérieures, de la part des anciennes métropoles, d'autres puissances ou de la communauté internationale. Ainsi la France parfois qualifiée de "gendarme de l'Afrique" du fait de diverses interventions : au Tchad à trois reprises avec les opérations Tacaoud (1978 1980), Manta (1983 1984), Epervier (1986), au Rwanda (1994), en Côte d'Ivoire avec l'opération Licorne en 2002 ainsi que, directement ou de façon plus masquée, par pays africains interposés, au Zaïre, en Centrafrique etc.. Les Belges sont intervenus au Zaïre (Katanga) et au Rwanda.

La Guerre froide a, en son temps, transposé en Afrique subsaharienne l'affrontement entre les deux blocs. L'URSS, souvent par l'intermédiaire des forces cubaines, y a soutenu des mouvements de libération et certains gouvernements (Angola, Mozambique, Éthiopie de Mengistu, le négus rouge, etc.). De leur côté, les Occidentaux sont intervenus, par exemple au Zaïre et en Afrique du Sud, en soutien au régime de l'apartheid contre ses voisins du nord. Quant à la Libye du colonel Kadhafi a longtemps accueilli, soutenu et armé de nombreux mouvements recouvrant des causes très diverses intervenant très activement au Tchad ainsi qu'en Ouganda et au Soudan. D'une manière générale, l'affaiblissement des États a entraîné de brusques flambées de violence alimentées par la pression démographique et la question

foncière (Rwanda bien sur, mais également Kenya, Côte d'Ivoire, etc.). Très souvent les clivages d'ordre ethnique, socio-économique ou religieux ont été manipulés par des pouvoirs aux abois. En Côte d'Ivoire, à l'issue de la période de prospérité, la manipulation du concept d'ivoirité a permis de mettre en accusation, non seulement des émigrés burkinabés mais également des populations du nord, accusées de venir s'emparer des ressources des "vrais ivoiriens", les Bétés et les Baoulés de la zone forestière. Ces oppositions ethniques sont, dans certains cas, amplifiées par l'intolérance religieuse. Toutefois, la progression de l'islam en Afrique n'a pour l'instant donné lieu qu'à des oppositions régionales internes aux États (Nigeria, Soudan, Côte d'Ivoire) sans provoquer, heureusement, de véritables guerres civiles.

La perte de contrôle des États sur le territoire national a suscité aussi des phénomènes de recomposition territoriale, en particulier au niveau des marges et des zones frontalières (frontière entre le Nigéria ou le Ghana et leurs voisins francophones, région périphérique de la République Démocratique du Congo), où se sont développés de nombreux trafics jouant sur les différentiels des taux de change et sur les réseaux mafieux (drogue, diamants, etc.). L'émergence de ces territoires trans-étatiques informels révèle certes la faiblesse actuelle de nombreux États. Elle apparaît également comme un élément de réorganisation territoriale qui ne remet pas en cause les frontières étatiques, mais au contraire les exploite.

En dépit des crises il faut souligner des succès engrangés par un certain nombre d'États, dans leur construction nationale, depuis leur indépendance. L'aménagement du territoire est un moyen essentiel pour leur permettre d'entraîner l'adhésion des populations à l'idée nationale. La Tanzanie offre ainsi un bel exemple de construction d'une nation, en dépit de la multitude d'ethnies, par la diffusion d'une langue officielle, le swahili, et une politique de justice spatiale (unification sur l'ensemble du pays du prix des denrées de base, développement des régions méridionales négligées durant la période coloniale) menée dans le cadre d'une politique volontariste originale mise en œuvre par Julius Nyerere. En dépit de déboires économiques, elle a donné corps à l'idée d'une nation tanzanienne. De même, le Gabon, dépourvu de toute construction étatique ancienne, a entrepris une politique de grandes infrastructures de transport, associant finalité politique et économique. Le Transgabonais, construit entre 1974 et 1987 pour transporter jusqu'à la côte le manganèse et le bois, est également présenté comme le ciment de l'unité nationale. D'autre part, la pratique des fêtes nationales tournantes au Gabon permet à l'État d'exercer sa fonction redistributive sur l'ensemble du territoire. Au Nigéria, la structure fédéraliste, subdivisée au cours de la période récente par les pouvoirs militaires, est apparue comme un moyen de contenir les forces centrifuges en divisant les oppositions

et en assurant la redistribution de la manne pétrolière à l'ensemble du pays. Il faut également évoquer le transfert de certaines capitales dans des régions intérieures (Abuja au Nigéria, Dodoma en Tanzanie) ce qui a pour but, en se démarquant des localisations coloniales littorales, d'affirmer l'unité nationale.

De "nouveaux conflits"

Pour les géopoliticiens, les conflits africains de la période récente sont indépendants de la logique des États. Conflits "de basse intensité", dans la mesure où ils ne remettent pas en cause les équilibres internationaux, ils se signalent par leur durée parfois interminable, ainsi que par l'absence de véritables fronts, de réelles idéologies et par l'enrôlement des "enfants soldats". Cette situation découle en partie de l'incapacité des États à assurer le contrôle de leurs territoires et la sécurité des populations. Cette impuissance est exploitée par de véritables bandes armées incontrôlées qui se substituent aux États défaillants et pratiquent le banditisme et le pillage des ressources nationales, à peine dissimulées par des prétextes ethniques ou des revendications politiques parfois très vagues. La création de zones d'instabilité permet, au-delà de l'objectif de renverser certains pouvoirs, de mettre la main sur les richesses du sous-sol.

Face à l'incapacité des appareils d'État à assurer leur sécurité, les populations cèdent souvent à la tentation de constituer des milices à leur tour manipulées par les acteurs du conflit.

-L'exemple de la Chine : de l'Etat centralisateur à l'Etat « développeur »

Tous les régimes communistes ont mis de l'eau dans leur vin pour intégrer la mondialisation. La Chine elle-même a rompu avec le centralisme pour accueillir les investissements étrangers. La mesure la plus significative fut autour de 1990 une décentralisation fiscale et une responsabilisation des autorités locales. Provinces et municipalités se mirent à investir en partenariat avec les étrangers par le biais des « entreprises collectives » recherchant les occasions de profit dans l'immobilier, la banque, etc.

La province de Guandong fut autorisée à créer une Banque de Canton (société par actions), une Bourse, un office des changes. L'accès au financement privé permit à ces « entrepreneurs bureaucratiques » de court-circuiter le Plan central. Aujourd'hui encore, l'Etat joue ce rôle « d'encadrement » tout en libéralisant ses structures économiques.

c. L'échelle locale : un outil d'intégration dans l'économie mondiale

-Paradoxe, dans un monde global et mondial, on a jamais autant parlé de l'importance du développement local (ex. du commerce équitable).

-Le succès de l'intégration régionale est lié à l'existence d'un certain nombre de conditions économiques et non économiques préalables, dont les principales sont assurément la stabilité structurelle (la paix et la sécurité), l'État de droit, la bonne gestion des affaires publiques et la stabilité monétaire.

-La petite taille de leur marché et leur spécialisation font que la plupart des PED sont extrêmement vulnérables en cas de choc économique. Leur ouverture a souvent accru leur interdépendance. Certains pays sont devenus parties prenantes dans les politiques économiques de leurs voisins. Dès lors, une coordination régionale devient, sous une forme ou une autre, absolument impérative. Il n'est donc plus question pour les PED de se demander s'ils doivent participer à la régionalisation - mais de savoir quel type de régionalisation leur convient le mieux.

II. Trois modèles spatiaux dominants : littoralisation, métropolisation et frontières

a. Les littoraux, interfaces naturelles de la mondialisation : la littoralisation d'une partie des Suds

-La révolution des transports et la mondialisation de l'économie ont suscité une forte augmentation des flux internationaux. Ce processus est allé de pair avec une concentration des populations et des activités humaines le long ou à proximité des rivages maritimes. On a donc assisté à un déplacement des hommes et des activités des zones continentales vers les littoraux. C'est ce que l'on désigne par le terme de « littoralisation ».

Cette littoralisation peut être définie comme une dynamique de peuplement. Elle consiste en une concentration des activités économiques dans les zones côtières, consécutive de la croissance urbaine, de l'industrialisation du développement du tourisme ainsi que du recours à l'irrigation. Elle s'est traduite par d'importants flux de population, de biens et de capitaux de l'intérieur des terres vers des zones côtières qui sont ainsi devenues des façades littorales.

-Exemple de littoralisation en Asie orientale

Il est sous-tendu par deux grandes logiques d'attractivité induite par la mondialisation :

.Logique de productivité qui vise à la recherche d'une efficacité économique plus importante. Elle est liée à la mondialisation des échanges et permise en particulier par la révolution des transports maritimes et terrestres.

.Logique de récréativité : tourisme, recherche de lieux de résidence agréables, associés ou non aux lieux de travail, etc.

Quelle est la particularité des espaces littoraux concernés ? :

.L'Asie orientale borde l'Océan Pacifique par sa longue façade chinoise et un ensemble d'îles, d'archipels et de presqu'îles.

.Les voies maritimes sont organisées en aires (mer du Japon, mer Jaune, et mer de Chine), en pôles (les zones portuaires) et en flux le long de certains détroits (entre Japon et Corée du sud ; entre Taiwan et Chine).

.Cet espace maritime est sillonné depuis longtemps par des marchands et par des pêcheurs (richesses halieutiques importantes), ce qui explique notamment l'ancienneté des aménagements.

→Aujourd'hui, la mondialisation (développement des activités industrielles d'exportation et la dépendance des états au programme pour leur approvisionnement en matières premières, en énergie et en produits agricoles) entraînent la multiplication des échanges maritimes et une maritimisation poussée à son extrême (notion d'extraversion).

b. Certaines régions frontalières profitent de la mondialisation

-Grâce aux différences de développement, de prix, de législation entre les territoires, des dynamiques transfrontalières apparaissent. L'exemple de la frontière américano-mexicaine est remarquable

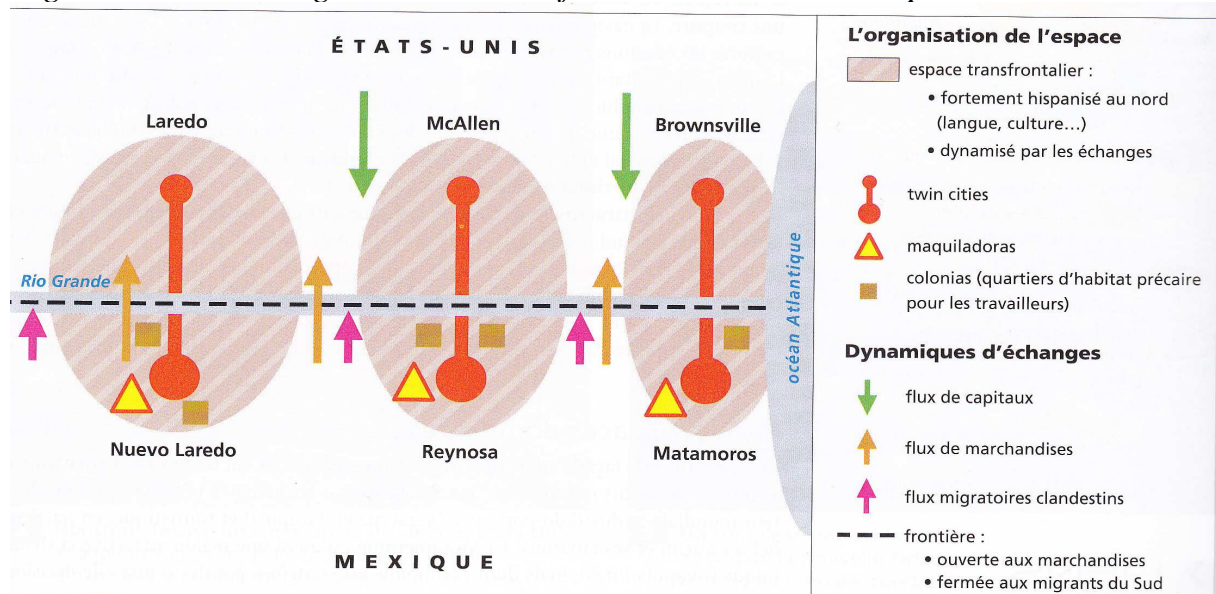
-Une façade qui s'ouvre sur le continent : elle est d'abord une ouverture vers un vaste hinterland (arrière-pays) facilement accessible. L'exceptionnel réseau fluvial contribue à l'intégration de l'arrière-pays. Les fleuves du Saint-Laurent et du Mississippi, tous les deux navigables, forment un réseau de pénétration cohérent du continent. De nombreux aménagements permettent une navigation efficace (canal de l'Illinois, voie du Saint-Laurent). Les navires océaniques peuvent aller jusqu'à Chicago. À cela s'ajoute l'Intracoastal Waterway (canal qui relie les fleuves qui se jettent dans l'océan Atlantique et le golfe du Mexique). Les têtes du pont intercontinental sont également des entrées terrestres (ferroviaire) vers l'arrière-pays.

Les flux humains se lisent à plusieurs échelles. À l'échelle des États-Unis, la Sun Belt draine les mouvements migratoires et touristiques. La Floride a gagné 20 % d'habitants en dix ans. À l'échelle continentale, les flux sont inégaux. Relativement libres avec le Canada, ils sont sévèrement contrôlés entre le Mexique et les États-Unis qui tentent de limiter l'immigration clandestine (mur frontalier). Cette façade est à la fois un espace de contact pour le commerce et de barrière pour les hommes entre un pays du Nord et les pays du Sud.

La croissance des échanges économiques entre les partenaires de l'ALENA renforce le poids de cette façade. Depuis 1994, l'intégration régionale dans le cadre de l'ALENA (échanges libres de droit, encouragement des investissements) explique la croissance des échanges internes. Pourtant, les termes de ces échanges sont inégaux (les États-Unis absorbent 85 % des exportations mexicaines en 2006, mais le Mexique ne fournit qu'un cinquième

des achats américains) et révèlent des rapports de domination : l'essentiel du pétrole mexicain est exporté vers les États-Unis.

Fig. 2. Modèle d'organisation de la frontière entre le Mexique et les États-Unis



c. La métropolisation, « fille de la mondialisation » (voir cours de PE Fageol)

La moitié de l'humanité vit désormais dans les villes ; 3 milliards d'urbains que beaucoup d'autres rejoignent sans cesse en flots continus : le taux d'urbanisation de la Chine dépasse à peine 30 %, le Vietnam est à 23%. Le fait urbain se banalise ; ce qui est nouveau, c'est la montée des très grandes villes ; il n'y avait que onze agglomérations millionnaires en 1900, plus de 350 en l'an 2000. Fait plus marquant encore, l'importance des villes géantes que l'ONU nomme mégacités lorsqu'elles dépassent huit millions d'habitants et qui sont de plus en plus nombreuses. Ces mégapoles se dilatent sur des espaces sans cesse plus vastes et peuplés.

L'urbanisation était fille de l'industrialisation, la mégapolisation est fille de la mondialisation. Les très grandes métropoles commandent et structurent le système-monde. Les flux de populations qui convergent dans ces vastes creusets font éclater les formes traditionnelles d'organisation spatiale et y concentrent dynamismes et tensions qui font des mégapoles des métaphores du système-monde.

Conclusion :

- De nouveaux modèles spatiaux apparaissent, ponctuels (métropoles) et linéaires (façade maritime et frontières dynamiques).
- La mondialisation reconfigure les territoires et les échelles de décision.
- Cependant, le modèle spatial récurrent et dominant (centre-périphérie) ne s'estompe pas et parfois se renforce (ex. de la frontière ou des associations régionales)